

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire  
Lundi 30 mai 2022 à 20 heures 00.

**Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick, Madame Rodeline CALIXTE.

**Absent(es) excusé(es)** : Monsieur René DAUDIN (donne pouvoir à Madame MATTIA-TALBOT), Madame HUGUET Catherine (donne pouvoir à Monsieur GUDIN), Madame CALIXTE Rodeline (donne pouvoir à Monsieur JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Nouveaux horaires scolaires**

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires scolaires, notamment en école maternelle, afin de faciliter les transferts familiaux entre les deux écoles. Cette modification des horaires était une demande forte des parents d'élèves qui s'étaient exprimés durant la concertation municipale sur les rythmes scolaires.

A cet effet, il est proposé les horaires suivants : (les horaires de l'élémentaire ne change pas).

ACTIONS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Ouverture anticipée <i>(Arrivée Bus)</i>	8h55 <i>(9h)</i>	8h50 <i>(8h55)</i>
<b>Début de la classe</b>	<b>9h05</b>	<b>9h</b>
<b>Fin de la classe</b>	<b>12h10</b>	<b>12h</b>
Ouverture anticipée <b>Début de la classe</b>	13h30 <b>13h40</b>	13h20 <b>13h30</b>
<b>Fin de la classe</b> <i>(Arrivée Bus)</i>	<b>16h35</b> <i>(16h35)</i>	<b>16h30</b> <i>(16h30)</i>
<i>Relais Périscolaire gratuit</i>	16h45	---

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la modification des horaires scolaires qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2022.

**02) Tarification du mercredi**

Monsieur le Maire rappelle que le rythme scolaire évoluera à la rentrée scolaire 2022-2023 avec un retour aux 4 jours ; modifiant ainsi les horaires et les tarifs de l'accueil de loisirs le mercredi.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les tarifs proposés.

### **03) Projet éducatif territorial et « Plan mercredi »**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, suite au passage à 4 jours scolaires, il y a lieu de mettre à jour le Projet éducatif territorial et le « plan Mercredi ».

Les objectifs de ces réactualisations sont :

- Veiller au respect des rythmes de vie et de développement des enfants (biologique, psychologique, ...)
- Favoriser la continuité éducative, les démarches ludiques et l'expérimentation afin d'apporter du sens et du plaisir dans les transmissions de savoirs
- Favoriser la découverte et l'éveil aux mondes culturels, artistiques, multimédias et sportifs

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la réactualisation du Projet éducatif territorial et le « plan Mercredi ».

### **04) Frais de gestion des transports scolaires**

Monsieur le Maire informe les élus que la Région Centre Val de Loire a fixé les frais de gestion pour les ayants-droits au transport scolaire à 25€ par élève.

La commune a la possibilité de participer à ces frais. Cependant, la prise en charge ne pourra se faire que de manière homogène, pour l'ensemble des élèves gérés par la structure.

Dans le cas où la commune d'Artenay souhaite participer à ces frais, est-ce que toutes les communes du groupement scolaire devront faire de même ? Nous sommes dans l'attente d'un retour de la Région.

Actuellement, 13 élèves sur Autroche sont concernés, soit une participation potentielle de 325€.

Les membres de la commission scolaire ne souhaitent pas prendre en charge les frais de dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ne souhaite pas** prendre en charge les frais de gestion pour les ayants-droits au transport scolaire.

### **05) Vente de la maison 23 Mail Sud**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat reçue pour la maison située au 23 Mail Sud au prix de 137 000,00€.

Le bien sera acheté en indivision. Ils ont un projet de maison familiale.

Les recettes permettront de restaurer les bâtiments de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** la vente de la maison sis 23 Mail Sud.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

- **autorise** Monsieur Bruno DREUX, Maire adjoint, à signer tous documents relatifs à cette vente en cas d'indisponibilité de Monsieur le Maire.

#### **06) Vente de la maison 3 rue de la Gare**

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre d'achat pour l'acquisition de la maison sis 3 rue de la Gare au prix de 65 000,00€ net vendeur ; les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** la vente de la maison sis 3 rue de la Gare.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

#### **07) Construction 2 rue de Janville**

La réception des travaux est proche.

L'attribution des logements est en cours par le bailleur social France Loire. A ce jour, 10 logements attribués sur 23.

Voir pour prévoir une visite des logements avec les élus (voir avec le promoteur EXIA)

Une rencontre a eu lieu le 10 mai avec le promoteur EXIA et les 2 riverains de part et d'autre de l'immeuble afin de confirmer l'achat et la pose des brises-vu et végétalisation des alentours, ces dépenses étant prise en charge par le constructeur.

Il a été déploré que la concertation n'ait pas été réalisée de façon satisfaisante par l'ancienne municipalité, en amont de ce projet.

#### **08) Musée : tarifs boutique**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les tarifs des nouveautés de la boutique du musée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 comme suit :

Article	Tarif
Casque 3D	8€
Théâtre pop-up	18€

#### **09) Subventions exceptionnelles**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association les Solidaires d'Artenay pour la tenue de la buvette lors de la fête du livre.

#### **10) Modalité de publicité des actes à compter du 1er juillet 2022**

Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, arrêtés...) entre en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : par affichage, par publication sur papier, par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** que la publicité des actes de la commune ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel se fera par publication sous forme électronique sur le site de la commune.

Le conseil municipal décide de maintenir en parallèle l'affichage papier sur les panneaux municipaux.

## **11) Personnel de la fonction publique territoriale**

### a) Personnel technique

Compte-tenu de la saison estivale, Monsieur le Maire propose la mise en place d'astreintes d'exploitation pour les services techniques durant la période du 26 mai au 11 septembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant de la prime d'astreinte d'exploitation comme suit :

<b>Période d'astreinte</b>	<b>Montant de l'indemnité</b>
Semaine complète	159,20 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant de la prime d'astreinte décisionnelle pour les agents non techniques durant la période du 26 mai au 11 septembre 2022 comme suit :

<b>Période d'astreinte</b>	<b>Montant de l'indemnité</b>
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €

## **12) Organisation ouverture piscine**

La piscine sera ouverte du 26 mai au 11 septembre 2022, l'ouverture se faisant 7 jours sur 7.

Durant le mois de juillet, la piscine sera ouverte en non-stop tous les dimanches de 10h à 18h.

Les tarifs entrée piscine restent inchangés.

Un jeune auto-entrepreneur, Monsieur Dereck TIBO, a signé une convention avec la CCBL pour être présent tous les week-ends dès le mois de juin. Il proposera des crêpes, boissons, glaces ....

Aucun changement sur les autres activités : aqua gym, ...

### **13) Subvention du Département : enseignement musical à l'école**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Départemental du Loiret subventionne les cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes de moins de 10 000 habitants.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 211 élèves ont reçu une éducation musicale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'éducation musicale, dans les écoles élémentaires publiques.

### **14) Concert Brass Band : modification de la délibération 2021-081**

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a sollicité, par la délibération 2021-081, une subvention auprès du Département, afin de financer le concert du BRASS BAND VAL DE LOIRE à hauteur de 65% des 2 500€ du cachet.

Or, il n'a pas été précisé dans cette délibération de l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 875€ au nom de l'association des Amis de l'Orgue, correspondant au 35% du cachet restant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 875€ au nom de l'association des Amis de l'Orgue.

### **15) Point sur les prochaines festivités**

#### **18 juin :**

Départ à 10h30 vers le monument aux Morts.

A cette occasion, une plaque en mémoire des victimes civiles des bombardements (juin 1940) et mitraillages (juin-juillet 1944) d'Artenay sera inaugurée au cimetière.

#### **25 juin :**

RDV à partir de 18h, dans la zone d'activités sud - rue d'Orléans sur le terrain DELCROIX pour le feu de la fête de la Saint Jean.

Animation musicale, structure gonflable pour les enfants et buvette (tenue par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Artenay) seront proposées.

L'entrée sud rue d'Orléans va être fermée jusqu'au SDIS.

Un barriérage va être fait le long de la voie ferrée afin de sécuriser les animations.

13 juillet :

Repas moules frites organisé par les Pompiers.

Le pique-nique républicain prévu le vendredi 15 juillet ne se fera pas cette année.

16 août :

Programme identique aux précédentes années :

- Cérémonie religieuse le 15 et 16 août
- Cérémonie du souvenir
- Course cycliste
- Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

La délégation américaine ne sera pas présente.

Voir pour faire évoluer les festivités. La commission Fêtes & Cérémonies va travailler sur le sujet.

La commission culture souhaiterait que la cérémonie du 16 août se fasse le jour du 16 août mais faire les festivités dans le week-end qui suit (feu d'artifice, course cycliste, ...).

## **16) Festi'Vag**

Réunion jeudi 2 juin à 20 h 00 pour faire le point avec le président de Radio Vag.

La CCBL a acheté des places pour le COLLECTIF METISSE.

Souhaitez-vous participer à l'achat de places ? et comment peut-on en faire bénéficier ? Les élus ne souhaitent pas en acquérir. Le conseil municipal a préféré financer la scène et mettre à disposition des heures des services techniques.

## **17) Affaires diverses**

### a) Cirque (dinosaures)

A la demande de Monsieur GUDIN, des membres d'un cirque qu'il connaît personnellement se sont installés sur la commune. Ils devaient rester 48h, cependant en toute illégalité, ils envisagent finalement de rester jusqu'au 12 juin.

Plusieurs adjoints ainsi que le maire ont dû se rendre sur place pour négocier leur départ. Le maire a demandé une explication à Monsieur GUDIN sur sa responsabilité engagée et les nuisances occasionnées pour l'organisation du Festi'Vag.

Le maire a obtenu :

Le versement d'une caution de 300€

Le déplacement d'une remorque installée illégalement sur le giratoire.

Compte-tenu de l'organisation du Festi'Vag les 11 et 12 juin, Monsieur JACQUET souhaite que le cirque libère le terrain le 10 juin afin de récupérer des places de parking.

#### b) Comité de Jumelage de Chevilly

Le Comité de Jumelage de Chevilly est tombé en veille. La commune britannique ne peut plus assurer un jumelage suite au Brexit. Le comité de Chevilly est assez riche de bénévoles, mais ils n'ont pas de nouveau projet de jumelage de Chevilly.

Organiser une commission en juin/septembre pour travailler sur le calendrier, le pays européen et le sens de l'histoire.

Les élus se feront recenser auprès de Gaëlle GUYON pour former une commission.

#### c) Rencontre de quartiers

Yveline CHARON a pris des notes des 4 rencontres de quartier.

Réunions franches et directes

Un bilan va être fait et celui-ci sera transmis aux élus.

Les habitants qui sont venus nombreux (200) souhaitent que cette nouvelle initiale soit reconduite. Voir la périodicité de ces réunions de quartier

#### d) Devenir du bâtiment de la gare SNCF

Le bâtiment qui n'était plus utilisé pour la gestion de la gare, va être fermé et le matériel va être délocalisé à l'extérieur. Cela ne remet en aucun cas l'arrêt de la gare d'Artenay. La SNCF les a confirmés.

La SNCF l'ouvre a des projets associatifs ou communaux pour donner une seconde vie. Il n'y aura plus de chef de gare.

Le train du midi va être rétabli de temps en temps sur les périodes des vacances. Pendant la période de travaux il ne pourra pas être rétabli (durée des travaux : 5 à 10 ans).

La SNCF propose de financer le projet communal afin d'ouvrir le bâtiment à autre chose (mise en place de vélos pour la mobilité douce)

La toiture a été refaite il y a 2 ou 3 ans et le RDC peut être réaménagé.

La municipalité va étudier la possibilité de mener à bien un projet dans ce lieu atypique et chargé d'histoire.

#### e) Horaires WC publics

1ère ouverture des WC publics lors du vide grenier.

Le programmateur va arriver dans 2 semaines environ afin de programmer l'ouverture et la fermeture automatique des WC.

Les élu.e.s ont débattu et choisi : les WC seront ouverts de 7h à 19h toute l'année.

#### f) Exposition à la prison de Zoé MORTELLI

De nombreux visiteurs durant la semaine.

### **Tour de table**

#### Madame CHEVOLOT

Sortie en septembre d'un hors-série « petit artenaysiens » qui reprendra l'ensemble des activités proposées sur la commune (associations sportives, culturelles, ...).

#### Monsieur GUYON

Fin des travaux de la vidéoprotection dans 15 jours.

Monsieur GUDIN

Désherbage au cimetière à faire.

Monsieur BAILLON

Informers les riverains qu'ils doivent entretenir leurs pieds de mur.

Madame WIELGOSIK

Taille des arbres Mail Est à faire.

Monsieur LE METTE

Il y a des vers dans le mobilier de l'église. Prévoir une désinfection.  
Un caniveau devant l'école maternelle bouge énormément.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.